

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Mamadou DIALLO, M. Vincent VOILLEQUIN, Mme Séverine STAB, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE représentée par M. Philippe JOURNIAC, Mme Marjorie PREVOT représentée par Mme Séverine STAB

Absente : Mme Carole SEREND

Secrétaire de Séance : M. Mamadou DIALLO

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Pascal LANDREAT : Vous avez reçu également avec les documents du conseil, comme cela l'avait été demandé, l'organigramme de la ville. Cela vous permet de voir les différents services de la ville. Vous avez reçu aussi le règlement intérieur que nous devons également valider lors du prochain conseil municipal du 26 mai.

Le samedi 20 juin, je vous avais proposé une rencontre entre les différents services et les élus afin de faire connaissance. Vous pourrez voir comment fonctionnent les services et pourrez ainsi échanger.

1- DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA CULTURE

Adopté à la majorité des membres présents

Pour : 26 - Abstentions : 2 (Didier FREVILLE – Alexandra PEUCH)

2-DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AU PATRIMOINE

Adopté à la majorité des membres présents

Pour : 26 - Abstentions : 2 (Didier FREVILLE – Alexandra PEUCH)

3-DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AU SPORT, CITOYENNETE ET EUROPE

Adopté à la majorité des membres présents

Pour : 26 - Abstentions : 2 (Didier FREVILLE – Alexandra PEUCH)

Pascal LANDREAT : je retire le rapport n° 4 sur le conseiller délégué à la transition énergétique. Compte tenu du contexte national, nous ne savons pas ce qu'il va se passer par rapport à cette thématique.

4-DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AUX SENIORS

Adopté à la majorité des membres présents

Pour : 26 - Abstentions : 2 (Didier FREVILLE – Alexandra PEUCH)

Didier FREVILLE : j'explique notre point de vue sur ces abstentions. Cela ne concerne pas un grief contre les personnes, ce n'est pas non plus un vote contre. C'est juste pour marquer le fait que les conseillers municipaux délégués ne correspondent pas, à notre avis, à l'attente de renouveau que la population est en droit d'espérer et qui ne correspond pas au résultat des élections.

5-DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Adopté à l'unanimité

Didier FREVILLE : Explication de vote. Mme Midavaine correspond au renouveau demandé par les citoyens.

Pascal LANDREAT : Je vous remercie. Vous savez, pour diriger, il faut du renouveau, de la continuité, un mélange... En tout cas, je vous remercie pour votre non-opposition.

Vincent VOILLEQUIN : Une demande d'intervention aussi, M. le Maire. Nous avons voté pour. Néanmoins, nous nous interrogeons sur le nombre total de conseillers délégués dans la mesure où la situation financière de la ville ne le permet pas forcément. Nous n'avons pas ciblé de personnes, donc nous n'avons pas voté contre.

Pascal LANDREAT : Merci. Vous le verrez dans le budget, le budget consacré aux indemnités de 2026 sera inférieur à celui de 2025.

Danielle ROUSSARD : Je voulais préciser à M. FREVILLE et Mme PEUCH que je n'étais pas déléguée au sport lors du précédent mandat. C'était Mme EULLAFFROY.

6-APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 POUR LE BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER DU MOULINET

Le Maire sort et ne participe pas aux discussions.

M. Laurent SINDRES prend la présidence.

Adopté à la majorité des membres présents.

20 voix pour - 7 abstentions (Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT – Didier FREVILLE – Alexandra PEUCH)

Denis DEFER : Le budget annexe de l'éco quartier du Moulinet est récent, il existe depuis quelques années et il s'agit d'une obligation de notre maquette budgétaire M57. Un budget annexe est mis en place dès lors qu'il s'agit d'un dossier qui s'étale sur plusieurs années. A la fin de l'année, on aura soldé ce budget. Il reste un terrain à vendre dans l'éco quartier. Il devait être vendu en 2025 ce qui n'a pas été le cas, il est reporté sur 2026.

Le compte financier unique regroupe ce qui existait avant, c'est à dire le compte de gestion et le compte administratif, qui doivent être identiques.

Nous avons un litige fiscal concernant un des terrains vendus. La vente a été conclue sans TVA dans l'acte notarié. L'administration fiscale a contesté cet acte et demande la soumission de cette vente à la TVA. Le coût de cette TVA a reversé est de 175 000 €. Nous avons donc engagé une action auprès de l'assurance du notaire afin de se faire rembourser de cette somme puisqu'il y a eu une erreur d'interprétation dans le choix qui a été fait par le rédacteur de l'acte notarié.

Ainsi, le résultat négatif de 179 595 € en fonctionnement comprend le reversement des 175 000 € de TVA.

En investissement, les 156 691 € correspondent à la valeur patrimoniale du terrain qui reste à vendre.

7-APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET PRESENTATION DU RESULTAT DE CLOTURE CONSOLIDE

Adopté à la majorité des membres présents.

20 voix pour - 7 abstentions (Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT – Didier FREVILLE – Alexandra PEUCH)

Denis DEFER : La présentation du Compte Financier Unique de la ville est différente de celle du budget annexe, le budget principal et le budget annexe sont ajoutés afin de former le budget consolidé. La Cour des Comptes vérifie que le résultat de clôture ne dépasse pas 5% de déficit par rapport au réalisé. Le résultat de clôture est de 4,46 % des recettes de fonctionnement donc inférieur aux 5% autorisés. Le résultat de clôture 2025 s'établit à 183 334,80 € en positif.

Juste une précision sur le résultat négatif de 301 820 € qui s'explique par plusieurs points : La vente du terrain prévu en 2025 a été reportée en 2026 pour un montant de 185 000 €, la baisse des bases de fiscalité notifiée par la DGFIP en cours d'année. Le reste concerne la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure et les droits d'enregistrement et la taxe sur l'électricité qui ont été moins importantes que prévues.

Didier FREVILLE : Par souci de logique, nous nous abstenons car nous n'étions pas élus lors de la conception du budget en 2025

Retour de M. le Maire

8-AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Adopté à l'unanimité

9-VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

Adopté à la majorité des membres présents.

2 voix contre (Didier FREVILLE – Alexandra PEUCH)

Pascal LANDREAT : C'est une décision importante. Cela fait 17 ans que nous n'avons pas augmenté les taux. L'avenir nous dira pendant combien de temps les collectivités qui ont fait le même choix que nous de ne pas toucher à la fiscalité, vont pouvoir continuer à le faire, compte tenu du contexte. Nous l'avons fait avec taux très raisonnables. Si nous avions des taux très élevés, c'est facile de ne pas augmenter les taux. Durant le DOB, vous avez vu que nous sommes à 38 % alors que d'autres, même des communes plus petites que nous, ont des taux supérieurs. Des communes de notre strate comme Rosières sont à 41,19 %, Saint Julien à 45 %, soit 3 points, 7 points. Je remercie Denis, les services et la commission qui ont travaillé sur le budget. C'est un exercice compliqué car on arrive à un moment où c'est l'effet ciseau. Les recettes diminuent et les dépenses augmentent (énergie). C'est un exercice d'équilibriste et tant que l'on pourra le faire, on le fera. Cependant les années 2026-2027 vont être pleines d'incertitudes pour les entreprises, les collectivités.

Didier FREVILLE : Qu'est ce qui justifie ce taux aussi bas, justement par rapport à Rosières ou Saint Julien ? Est-ce qu'il est judicieux de limiter la capacité d'investissement de notre ville sachant que 2 points doivent représenter + de 250 000 €. Cela fait 20 ans qu'une école est réclamée. Est-ce qu'il est normal que depuis 17 ans, on n'ait pas légèrement augmenté les impôts sachant que l'on peut rester dans la fourchette basse en dessous des 40 % ? 2 % ce n'est pas énorme. On se dote d'une capacité d'investissement pour certains projets. Comme vous le dites, on ne sait pas ce que l'avenir nous prépare. Ce n'est pas dans 20 ans, une fois que les charges auront augmenté, que la commune aura la

capacité d'investir. N'est-ce pas se tirer une balle dans le pied que de maintenir ces taux faibles ? Est-ce que la mairie de Pont-Sainte-Marie a moins besoin de moyens que Rosières ? Ne pourrait-on pas envisager, pour des projets bien spécifiques d'investissement, d'augmenter les taux sur 4 ans. ?

Pascal LANDREAT : C'est une grande question que l'on se pose depuis très longtemps. Notre ville a une configuration particulière. On a plus de 40 % de logements aidés, 63 % d'habitants qui ne paient pas d'impôts. Si on augmente les impôts, ce n'est pas sur la majorité des habitants. Jusqu'à maintenant, on a réussi à se maintenir comme ça. Il faut étaler les investissements sur plusieurs années ; C'est un choix de fond en fonction de nos habitants. C'est une question qu'on pourra se reposer dans le futur. Si je faisais de la politique, je vous dirais qu'il faut augmenter maintenant de 2 points, après on n'augmente plus. Je ne veux pas agir comme ça. C'est une question ouverte, on pourra avoir ce débat. On a une population qui n'est pas celle de Rosières ou de Saint Julien. Lorsque l'on a une commune dont 80 % sont propriétaires et une autre seulement 60 %, l'impact n'est pas le même. La facilité pour nous serait de le faire dès maintenant. Des collègues l'ont fait il y a deux ans. Nous n'avons pas fait ce choix compte tenu de la composition de notre population. L'Etat fait plus de 5 milliards d'économie sur les collectivités locales cette année. On parle de remettre 1 ou 2 milliards en plus d'ici la fin de l'année. Cela va se traduire comment pour nous ? On a déjà une idée, notamment sur les baisses de subventions. 2026, on a eu les municipales, la crise internationale, les carburants, l'instabilité. 2027, ce sont les présidentielles. On va avoir deux années très compliquées à gérer. La dynamique fiscale pour nous aujourd'hui n'est plus que la taxe foncière. Notre levier s'applique donc uniquement sur les personnes qui sont propriétaires. C'est d'une inéquité incroyable parce que les services mis en place ne sont pas utilisés que par les propriétaires ; D'avoir supprimer complètement la taxe d'habitation est pour moi une hérésie. Ça veut dire qu'une partie de la population ne participe plus aux charges courantes des collectivités locales. C'est très compliqué d'avoir un budget qui n'a augmenté que de 1 %. Cela veut dire qu'il a fallu serrer les boulons. Et en même temps, on a une population qui a besoin d'être soutenue et aidée. En investissement, nous n'avons pas que les écoles, il faut aussi rénover les bâtiments, les équipements sportifs, c'est une vraie question de fond et la décision que l'on sera amenée à prendre sera sur ce genre de discussion. Cela sera de plus en plus difficile, d'ailleurs cela a été souligné par la chambre régionale des comptes pour notre autofinancement. Pourquoi a-t-on pu s'en sortir et faire des investissements, et notamment la réfection de notre éclairage public en LED ? C'est parce que nous avons des économies, on a puisé dedans et emprunter un peu, de manière à réaliser ces travaux sur 3 ans. Aujourd'hui, c'est 60 % d'économie sur les consommations. On tient, mais l'effet ciseau arrive et nous n'avons plus de recettes dynamiques. Nous arrivons dans un système d'entonnoir qui est une réalité pour les communes, les départements, les intercommunalités, les régions. Nous maintenons cependant ce taux bas tout en maintenant nos services de proximité, en direction principalement de la jeunesse. Merci en tout cas pour ces réflexions.

Séverine STAB : Nous voterons pour ce rapport pour maintenir les taux actuels. Nous aviserons sur la position que nous prendrons l'année prochaine.

Didier FREVILLE : Nous votons contre car nous sommes au pied du mur.

Pascal LANDREAT : C'est la première fois que j'ai l'impression que l'on est au pied du mur. Par exemple, pour la CNRACL, nous allons augmenter le budget de 60 000 € sur 4 ans soit 240 000 € en plus d'ici 2028. La situation devient compliquée et en même temps, l'Etat nous donne de plus en plus de responsabilités. Fin 2025, on a eu l'obligation de gérer le services petite enfance. Jusqu'à présent on a fait face, je vous demande pour cette année, d'appliquer ces taux et on verra d'ici la fin de l'année où on en est.

10-VOTE DU BUDGET PLURIANNUEL ET DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR 2026

Adopté à la majorité des membres présents.

21 voix pour – 5 voix contre (Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT)

2 absents (Didier FREVILLE – Alexandra PEUCH)

Denis DEFER : Les autorisations de programme et crédits de paiement concernent les opérations portées sur plusieurs années. Elles établissent le budget de l'opération avec une fraction reportée chaque année.

Il y a 4 programmes comme nommées sur la délibération.

Le montant de ces opérations a été voté en 2025, aujourd'hui il s'agit de voter les différences pour un montant de 22 824 € (il s'agit d'ajustements de prix).

Pascal LANDREAT : une autorisation de programme c'est minimum 2 ans. Il peut y avoir des clauses de révision donc les budgets évoluent.

Denis DEFER présente les chapitres en recettes de fonctionnement :

013 : concerne les recettes relatives aux arrêts maladie.

70 : produits des centres de loisirs, restauration scolaire, école de musique...

73 : attribution de compensation par TCM (425 000 €) + fonds de péréquation (57 000 €)

731 : impôts directs locaux : 2 446 000 € + taxes additionnelles, publicité foncière, TLPE

74 : DGF : 335 885 € - DSR : 271 000 € - DSU : 818 427 € - DNP : 46 324 €...

75 : revenus locations de biens de la ville et FCTVA

002 : résultat de fonctionnement reporté : 183 334 €

Chapitres en dépenses de fonctionnement :

012 : le plus gros poste qui représente les charges de personnels soit 53 % du budget. Cette année, nous avons 90 agents contre 94 en 2025 en sachant que la ville a fait le choix de ne pas remplacer les départs en retraite et de ne pas

renouveler certains contrats. Ce poste est impacté par les augmentations telles que l'augmentation du SMIC, du point d'indice, les 3 points de la CNRACL.

011 : concerne la gestion courante (énergie, carburants, assurances, maintenance, achats de prestation, restauration scolaire, téléphonie...).

65 : concerne les subventions aux associations dont 310 000 sont attribués au CCAS et les subventions aux associations, ainsi que les indemnités aux élus pour 97 000 €.

66 : concerne les charges financières des emprunts

042 : concerne la charge liée aux investissements

023 : c'est l'autofinancement, l'épargne qui sera réaffecté dans la section recettes d'investissement.

67 : concerne des créances douteuses que l'on ne peut pas recouvrer.

Chapitres en recettes d'investissement :

10 : taxes sur aménagement

13 : subventions que l'on demande sur nos investissements.

024 : ventes

1641 : emprunt que nous estimons à 600 000 € ce qui correspond à peu près à notre capacité de remboursement annuel. Nous n'avons pas emprunté l'année dernière. Nous avons juste demandé un crédit relais sur 2 ans pour payer les entreprises sur les travaux Chopin, dans l'attente de la réception des subventions.

Chapitres en dépenses d'investissement :

20 : divers travaux d'études préalables et des subventions versées au SDEA

21 : investissements réalisés par la ville (voirie, achat matériels...)

23 : travaux non achevés

Vincent VOILLEQUIN : Chers collègues, nous devons ce soir prendre position sur le budget présenté. Notre groupe qui représente près de 35 % des électeurs s'est attelé à examiner ce projet sous l'angle des valeurs et principes qui ont défini notre engagement : exemplarité, rigueur et transparence. C'est dans un contexte international incertain marqué par des crises pétrolières et diplomatiques que comme les 34 967 communes de France, nous devons voter le volet financier qui encadre le projet 2026 de notre ville. Alors que notre pays traverse une crise politique inédite sous la 5^{ème} République, nous devons adopter un budget à Pont-Sainte-Marie. L'étude des documents mis à notre disposition dans le temps imparti nous permet de relever deux points positifs. Une légère augmentation du nombre d'habitant qui a conduit à une légère hausse de la dotation de l'Etat. Et le fait que notre commune soit épargnée par l'écrêtement de notre dotation. Cependant, d'autres informations nous interpellent. Les dépenses de personnel atteignent 56,32 % du budget de fonctionnement en 2026. L'encours de la dette atteint 59,47 % du fonctionnement, l'épargne brute n'est que de 4,02 %. Ces informations sont inquiétantes comme le soulignait le rapport de la Chambre Régionale des Comptes en 2025. Ces éléments auraient pu être pris en compte dans le budget 2026. Il aurait dû conduire à des décisions fortes. L'exemplarité nous semble de mise dans cette situation à savoir baisser les indemnités globales des élus et baisser significativement les charges de personnel, ceci afin de pouvoir retrouver rapidement un taux d'épargne permettant une augmentation de notre capacité d'autofinancement. Par ailleurs, et s'agissant des modalités de vote du budget, nous pensons qu'il serait opportun que le Maire soit autorisé à opérer des opérations de virement de paiement de chapitre à chapitre pour être plus réactif dans le paiement des dépenses. Nous pensons également que notre assemblée doit pouvoir restée un organe de contrôle sur le budget et les dépenses engagées. C'est pourquoi il aurait été judicieux et responsable de limiter à 5 % cette autorisation. Enfin, sur la forme et dans une logique de transparence, deux budgets annexes auraient pu être créés : l'un pour la restructuration de Debussy, l'autre pour la réhabilitation de l'école. En effet, à l'instar du budget annexe de l'éco quartier, en isolant du budget principal les dépenses et recettes de ces deux gros projets, il aurait été plus aisé pour les membres du conseil municipal de comprendre le suivi de ces deux opérations. Nous votons donc contre le projet 2026 qui nous est présenté.

Didier FREVILLE : la différence entre les 600 000 € de demande d'emprunt et les 515 000 € est affectée à quoi ?

Pascal LANDREAT : C'est plutôt une logique que nous avons. On aurait pu emprunter 800 000 €. C'est comme les taux bas que nous votons. C'est le fruit de l'histoire. C'est donc une règle que nous nous étions fixés. On essaie d'emprunter autant que le remboursement. Cela n'a aucune valeur mathématique.

Denis DEFER : Pour compléter, on a nettement amélioré notre capacité de désendettement. On était en 2024 à 24 ans et nous sommes descendu à 10 ans cette année. Cela s'expliquait par la création du budget annexe.

Didier FREVILLE : nous allons donc nous abstenir suite aux précédentes remarques concernant le taux sur la taxe foncière car pour nous l'investissement est capital. Il ne faut pas s'empêcher d'investir. Vous parliez de ce qui était fait pour les habitants, cela ne vient pas en contradiction. On aurait aimé voir une planification dans ce budget de certaines choses évoquées par les habitants.

Pascal LANDREAT : Très bien, merci. Sur les budgets annexes, il faut savoir que l'on ne crée par un budget annexe pour créer un budget annexe. On ne pourrait pas créer un budget annexe pour les travaux de l'école. On a pu le faire pour l'éco quartier car nous touchions à du patrimoine, à de l'actif. On l'avait acheté, on revendait du patrimoine. Cela nous a été imposé. Ce n'est pas le Maire qui décide de faire un budget annexe. Juridiquement, on ne peut pas faire de budget annexe pour le programme des écoles. C'est une autorisation de programme. Elle permet d'isoler le projet et d'avoir une vision sur plusieurs années. Cela permet de ne pas perturber et « fausser » le budget lorsque l'opération s'effectue sur plusieurs années. Je rappelle qu'il y a un grand principe, c'est la sincérité du budget. Un autre grand principe est l'annuité. Le budget se vote annuellement. La seule dérogation,

c'est l'autorisation de programmes. Je ne peux pas créer un budget annexe sans l'accord de la DGFIP. Au-delà de cela, gérer des budgets annexes, c'est compliqué et ça nous a plombé le budget l'année dernière, notamment avec une dette à 24 ans qui était factuelle puisque l'année d'après, nous passions à 10 ans de désendettement.

Sur les charges de personnel, les dépenses représentent 53 % du budget de fonctionnement et non pas 56 %. La moyenne est de 57 %. On a 4 départs non remplacés. Il s'agit d'un choix et compte tenu des services rendus à la population, il nous faudrait alors chercher des économies sur du personnel en place. Faut-il faire le choix sur moins d'ATSEM, l'accueil de loisirs avec moins d'enfants accueillis ? Je ne suis pas sûr que cela rende service aux parents ; Il faut donc être très prudent sur le levier des charges du personnel. Nous avons toujours été dans une gestion très rigoureuse des charges de personnel.

Sur les indemnités, nous les avons réduites de 10 %. Un peu plus de conseillers délégués mais moins d'adjoints. Je suis contre l'idée de dire qu'il faut que les élus viennent et fassent le travail gratuitement. Être maire, maire adjoint, conseiller municipal délégué, c'est une charge, une mission, du temps. D'ailleurs, nos élus nationaux depuis près de 20 ans nous promettent de revaloriser les indemnités et le statut de l' élu local. J'attends de voir, rien n'a été fait même pour les protéger. Vous savez, j'ai été agressé en mars dernier, cela fait donc plus d'un mois que j'ai porté plainte, je n'ai aucune nouvelle. Aujourd'hui, c'est cela l'intérêt que l'on accorde aux élus locaux... Donc, je défendrai toujours le fait qu'il faut protéger les élus, qu'il faut des indemnités qui correspondent à leurs engagements, tout en étant raisonnable. A Pont-Sainte-Marie, à un moment, il a été dit dans la campagne qu'il fallait baisser les frais de représentations du Maire. Mais ils sont à zéro ! Il n'y a pas d'économie à faire sur ce poste-là. Et c'est zéro encore cette année. J'entends vos remarques, qui ne sont pas que des remarques négatives, après nous avons un budget prudent, rigoureux et on joue la transparence. Les chiffres sont là, on peut dire ce que l'on veut et avoir une appréciation différente, mais les chiffres sont là. Le budget est en augmentation de 1 % ce qui montre la rigueur de celui-ci. Vous verrez lors de la présentation de nos équipes le 20 juin, ce que cela représente. Lorsque nous accueillons des enfants en périscolaire ou à la restauration scolaire, on ne fait pas de l' à peu près. Il y a également des obligations en terme d'encadrement. Après quand on enlève un adulte, on enlève tant d'enfant. Et encore, on réduit nos interventions. On pourrait par exemple ouvrir l'accueil le matin à 6 h 30 et fermer le soir à 19 h 30. Mais on met des limites, car nous ne pouvons pas tout faire, derrière cela représente un coût. Je dirais donc un budget prudent, de rigueur qui nous permet de conserver les services mis en place et d'investir. Il faut regarder un budget pas sur l'année mais sur plusieurs années. Si on regarde sur 20 ans, nous avons mis en place de nombreux équipements et services : crèche, EASC, MAC, salle de gymnastique... avec une contrainte de fiscalité basse, nous avons pu tout de même répondre aux besoins. Mais nous ne pourrions pas faire la même chose dans les années à venir. C'est la fin des maires bâtisseurs comme l'a titré dernièrement l'association des maires de France. On a fait des choses que nous ne pourrions plus faire. Ou alors il ne faut plus que l'on soit à 38 % d'impôts fonciers mais à 53 % comme à Saint Germain.

Véronique HEUILLARD : Je souhaite m'exprimer sur les indemnités. Cela fait 25 ans que je suis maire adjointe, j'ai travaillé tout le temps en parallèle. Quand je m'absentais de mon travail, je n'étais pas rémunérée pour assurer ma mission de maire adjoint. Donc les indemnités, quelles qu'elles soient compensaient mon absence au travail. Donc les indemnités servent aussi à cela, pour les personnes qui travaillent.

Pascal LANDREAT : oui, ou alors il faut être très riche et se dire que je veux zéro indemnité, c'est facile... Ou alors demain on aura que des retraités avec une bonne retraite. Ce qui n'est pas forcément le cas, il faut donc faire attention à cela. C'est aussi un débat qui n'est pas un débat médiocre, un débat de fond. Et moi je défends cette position et je ne veux pas faire de démagogie facile, j'assume le fait que les élus doivent être indemnisés. Je vous remercie pour cet échange.

11-VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER DU MOULINET 2026

23 voix pour – 5 voix contre (Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT)

ECHANGES DIVERS :

Pascal LANDREAT : Dans le cadre de mes délégations, je vous informe que le marché pour la réhabilitation des écoles a été publiée le 17 avril. La remise des plis est fixée au 29 mai. Nous avons 15 lots à attribuer.

Je précise que les publications des délibérations et des convocations sont mises sur le site Internet et Maelys. Si vous allez sur le site Internet, vous cliquez sur le lien sur la page Conseil municipal. Nous passons par une plateforme qui simplifie la gestion des délibérations.

Denis DEFER : Je vous fais lecture d'un courrier envoyé par M. le Maire en date du 14 avril dernier pour une demande de protection fonctionnelle. Conformément à l'article L.2123-35 du CGCT, la protection fonctionnelle peut être attribuée à tous les élus victimes de violences, de menaces, d'outrages en sa qualité d' élu.

La procédure est la suivante : l' élu doit demander par courrier la protection fonctionnelle au maire ou si c'est le maire, au maire adjoint avec délégation. Une copie doit être envoyée au Préfet et une communication doit être faite à l'ensemble du conseil municipal. L' élu bénéficie alors automatiquement après 5 jours francs après la réception de sa demande, de la protection fonctionnelle. Concrètement la commune prend en charge tout ou partie du reste à charge des dépassements d'honoraires résultants des dépenses liées aux soins médicaux et à l'assistance psychologique engagées par l' élu, les frais d'avocats, les préjudices subis...

Je vous fais donc lecture de ce courrier que j'ai reçu le 15 avril, daté du 14 avril.

Monsieur le Maire adjoint, En ma qualité de Maire de la ville de Pont-Sainte-Marie, j'ai l'honneur de solliciter le bénéfice de la protection fonctionnelle prévue par l'article L.2123-35 du CGCT. En effet, dans le cadre de l'exercice de mes fonctions, j'ai été victime des faits suivants : Le 1^{er} mars 2026, je me suis déplacé rue Michel Berger, afin de constater les dégradations commises par M. Simon THIBAUT, la veille au soir, sur le bâtiment communal de la Maison de l'Animation et de la Culture. En arrivant sur le lieu, j'entends de la musique très forte. Je suppose qu'elle vient de chez lui puisque les voisins se plaignent régulièrement de son comportement et des tapages à répétitions, diurnes et nocturnes. Je décide donc de me rendre au domicile de M. THIBAUT afin d'échanger avec lui et de lui rappeler les règles sur le bruit. M. THIBAUT ouvre la porte de son appartement et nous essayons d'échanger. Soudain, un individu, qui se trouvait derrière lui et que je n'avais pas vu, déboule et fait un front à front avec moi. Devant son agressivité, je décline mon identité. Celui-ci m'insulte et me pousse fortement avec ses mains sur mon plexus, et me déséquilibrant. Suite à cette agression, j'ai déposé plainte au Commissariat de Police de Troyes le 1^{er} mars 2006. Ces faits sont directement liés à l'exercice de mes fonctions de maire et ne relèvent pas d'une faute personnelle détachable du service. Je sollicite, à ce titre, la prise en charge des frais de défense (honoraires d'avocat, frais de procédure) ainsi que toute mesure de protection adaptée à la situation. Je reste à votre disposition pour fournir tout document ou information complémentaire utile à l'examen de ma demande. Veuillez agréer, Monsieur le Maire adjoint, l'expression de mes salutations distinguées. Pascal LANDREAT, Maire de Pont-Sainte-Marie.

La séance est levée à 21 h 10

Signature du Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.